



U.C.S.A._cgt

Pacte de priorité sur le recours aux moyens internes : **Un engagement d'avenir pour France télévisions**

Le protocole issu du préavis du grève du 20 janvier ([voir ici](#)) est un engagement fort pour l'avenir de la production/fabrication en interne à France télévisions. Si le rétablissement du plan de charges de la fiction pour 2015 est un acquis indéniable, il faut souligner l'importance de l'engagement de la direction concernant le recours prioritaire à nos moyens internes pour l'approvisionnement des grilles de programmes (quel que soit le genre : fictions, documentaires, magazines) de l'ensemble des chaînes.

La CGT tient à remercier les salariés de la production pour leur mobilisation qui a fortement pesé sur les négociations qui se sont déroulées du 15 au 19 janvier. Ils ont démontré leur attachement à leur outil de travail intégré qui est un atout fondamental pour France télévisions.

La suppression des 4 fictions n'aurait pas manqué de déstabiliser l'ensemble de la filière production par un effet domino. Leur rétablissement s'accompagnera d'une discussion sur le meilleur moyen d'internaliser la fabrication de séries longues à France télévisions pour les années à venir.

Le pacte de priorité sur le recours aux moyens interne se substitue à la charte précédemment élaborée à France 3 et remise en débat lors des négociations sur le PDV ([voir ici](#)). Un pacte, à la différence d'une charte, suppose un accord entre les parties, et les engage de façon solidaire. C'est ce pacte qui sera discuté dans les semaines qui viennent et qui sera présenté aux élus du CCE le 24 mars prochain.

Les temps changent et la politique qui a prévalu pendant des décennies, visant à séparer les métiers de producteur et de diffuseur (les décrets Tasca), est en train de changer. Ces décrets conçus dans les années 80 sont désormais dépassés. Ils n'ont jamais permis à la France de se doter d'une industrie des contenus audiovisuelle comparable à celle de ses voisins européens ou d'Outre-Atlantique. L'irruption des opérateurs du Web (Netflix, Amazone, Google, Apple, Youtube) dans le secteur signe leur arrêt de mort. En effet, ces acteurs du tout numérique échappent totalement aux obligations de financement de la production auxquelles sont astreintes les chaînes.

Un large débat sur l'internalisation verticale de la production pour les groupes audiovisuels est inéluctable et la CGT approuve cette proposition de Mme Morin-Desailly, présidente de la commission culture, éducation, communication du Sénat et qui reprend les propositions du rapport Plancade et du rapport Vallet. Les chaînes doivent pouvoir détenir les droits des programmes qu'elles financent et recourir à leur guise à leurs moyens de fabrication internes. Elles doivent ainsi pouvoir maîtriser leurs approvisionnements.

Le protocole d'accord signé par les 3 principaux syndicats de FTV s'inscrit clairement dans cette orientation. Et quel que soit le futur PDG de France télévisions, il devra nécessairement en tenir compte.

Paris, le 21 janvier 2015

PROTOCOLE D'ACCORD CONCERNANT LES PERSONNELS DE LA DIRECTION DES OPERATIONS

La direction a rencontré la Cfdt, la Cgt et Fo les 15, 16 et 19 janvier 2015 dans le cadre du préavis déposé par ces organisations syndicales le 12 janvier 2015 pour le 20 janvier 2015 pour une durée illimitée.

A l'issue des discussions, elles conviennent des dispositions suivantes :

Article 1 : Suspension de la décision de diminution du plan de charges fictions 2015 pour la filière production

A la date du présent protocole, la direction suspend la décision de diminution du plan de charges fictions pour la filière production.

Les parties conviennent d'ouvrir des discussions dont l'objectif est de définir une évolution des modes de fabrication des fictions correspondant aux besoins éditoriaux et aux contraintes économiques (entre autres pour la fabrication de séries longues) d'ici le 30 avril 2015.

Article 2 : Etablissement d'un pacte de priorité sur le recours aux moyens internes

La direction s'engage à consulter le CCE de FTV du 24 mars 2015 sur le pacte de priorité concernant le recours aux moyens internes en s'appuyant sur le texte annexé au relevé de conclusions du 30 avril 2014.

Article 3 : Structure d'emplois de la filière production

La direction s'engage à ajuster les effectifs permanents de la filière production au regard de l'activité.

A l'occasion de cette analyse, elle pourra procéder à des créations de postes permanents qui auront pour effet de réduire le recours à l'emploi non-permanent.

Ces travaux seront réalisés au cours du 1^{er} semestre 2015 dans le cadre des différentes commissions et instances.

Article 4 : Plan d'investissement pour la filière production

La direction s'engage à transmettre les informations relatives aux investissements réalisés sur la période 2011-2014.

Sur 2015, le financement de la mise à niveau des cars de Lille et Lyon est assuré dans la continuité de ce qui avait été initié en 2014, ceci afin de les maintenir en condition opérationnelle jusqu'à horizon 2020.

En complément, une étude sera lancée dès 2015 sur le renouvellement des cars.

pe

e

JNS

SB

Article 5 : Equipes légères

La direction (Direction des opérations et DGAPMA) s'engage à conforter le plan de charges 2015.

La signature du présent protocole vaut levée immédiate du préavis de grève.

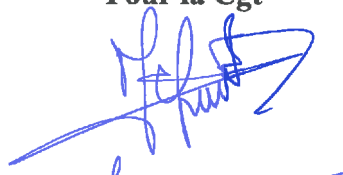
Paris, le 19 janvier 2015

Pour la Cfdt




I. COLLIN-FOURNIER
DSC

Pour la Cgt



Marc CHALVELOT
DSC

Pour Fo



JEAN-MICHEL
SEYBALD
DSC

Pour la direction



Samuel Bignon



Reçu en main propre
avec le rinvoc
d'usage.
Le 13 janvier 2015
médias



Préavis de grève - Direction des opérations Mardi 20 janvier 2015

La direction a annoncé lors du CCE du 17 décembre 2014 la suppression de 4 fictions (une par site) pour 2015. Suite aux menaces qui pèsent sur notre industrie de programmes, et en cohérence avec la résolution adoptée à l'unanimité par les élus du CCE, nous exigeons :

1. Le rétablissement du plan de charge en fiction

La suppression de 4 fictions générerait automatiquement du sous emploi et conduirait inmanquablement au déficit de la filière. Nous exigeons le maintien des 8 fictions par site et une réorientation vers la production en interne de séries longues.

2. Un bilan d'activité détaillé depuis la réforme de 2009

En vidéo Mobile, fiction, équipes légères siège et régions, postproduction et vidéographie avec une analyse comparative entre les coûts de la fabrication en interne et en externe.

3. L'application du principe de priorité sur le recours aux moyens internes

L'application de ce principe (réaffirmé dans le relevé de conclusions d'avril 2014) doit permettre de résorber le sous-emploi, assurer la pleine activité des moyens et la rentabilité des investissements.

MFP doit jouer pleinement son rôle de filiale de production afin de créer, avec les moyens internes, les programmes destinés à l'ensemble des chaînes du groupe.

Quels sont les engagements de MFP pour la fabrication en 2015 ?

4. La présentation d'un plan d'investissement pluri annuel comportant entre autres le renouvellement des cars de la vidéo mobile et la post production

5. La présentation complète de l'organigramme de la direction des opérations, l'identification et le comblement des postes vacants.

6. Le respect des accords collectifs et des engagements sur le temps et l'organisation du travail.

Afin d'obtenir satisfaction de ces revendications les syndicats signataires appellent le personnel concerné à cesser le travail le 20 janvier 2015 à 0h00 pour une durée indéterminée.

Paris, le 12 janvier 2015

Pour la CGT

Marc CHAIVELOT, DSC
[Signature]
P. sans avis
le 19/01/2015
à 16h50

Pour la Cfdt

[Signature]
Marie-Louise GRESSIER, DSC
Marian Leri le 19.01.2015
à 16h42
[Signature] P. CHAIVELOT DSC

Pour FO

JM S64BARD, DSC
[Signature]
Précédé par
le 19/01/2015
à 17h
JM S64BARD

- PRODUCTION INTERNE D'EMISSIONS -

Des engagements de priorisation

Consciente de la nécessité d'optimiser l'utilisation de ses ressources internes, l'entreprise s'engage à présenter en CCE au cours du second semestre 2014 une charte de priorités en matière de production.

Cette charte doit préciser le processus et les critères de choix des moyens à mettre en œuvre pour la production d'émissions.

Cette charte a notamment pour objet de veiller à ce que la faisabilité d'une fabrication en interne soit examinée pour tout nouveau programme ou lors du renouvellement de contrats. Si cette faisabilité est avérée, la priorité sera donnée aux moyens internes, dès lors que cette internalisation ne se traduit pas par des surcoûts significatifs et/ou permet d'optimiser le dispositif de fabrication interne.

Pour tenir compte de la priorité exprimée par les organisations syndicales, la direction de l'entreprise est par ailleurs disposée à s'engager à renforcer la présence et l'activité de MFP, afin notamment de conserver au sein du groupe FTV le maximum de marge liée aux activités de production qui lui seraient confiées et de mieux maîtriser les droits d'exploitation y afférents. Plusieurs axes seront mis en œuvre à cette fin :

- associer MFP le plus en amont possible de la décision de commande de production. Le choix de confier la présidence de MFP à partir d'avril 2014 au DGA production / moyens des antennes s'inscrit clairement dans cette volonté. MFP sera systématiquement associée aux travaux de cette DGA et à ce titre en mesure d'être informée plus complètement sur les attentes des chaînes, et plus en amont sur tous les projets ;
- systématiser la consultation de MFP pour les nouveaux projets (pour les projets où elle est susceptible de répondre aux besoins des antennes), en particulier pour la production exécutive de plateaux de débats, les captations, émissions spéciales, programmes courts ;
- mieux mobiliser la part dépendante de financement de la production patrimoniale, en renforçant la capacité de MFP à répondre à certaines attentes des chaînes, et aussi dans certains cas en associant MFP aux producteurs indépendants dans le cadre d'une coproduction déléguée.

L'entreprise se donne les moyens d'une optimisation accrue des moyens de fabrication interne en :

- créant un comité d'allocation des ressources, réuni au moins 4 fois par an, pour coordonner au mieux les besoins des différents utilisateurs internes et leur affecter en priorité les moyens internes leur correspondant le mieux au plan économique et éditorial ;
- répartissant mieux entre les chaînes le recours à la filière pour les fictions pour assurer une pérennité de ce recours (9 fictions France 2 sur 32 au total en 2014, contre 5 en 2013).

Ces points pourront faire l'objet d'un examen tous les semestres en CCE, en même temps que le plan de charge des sites de fabrication nationale (filrière de production et siège).

Des engagements de bonnes pratiques

Consciente de ses obligations sociales, l'entreprise rappellera à ses prestataires extérieurs l'obligation de respect des règles légales et conventionnelles applicables en matière de recours à l'emploi intermittent, de conditions de travail et de rémunération des salariés qu'ils emploient

Des engagements sur le rééquilibrage des relations avec les producteurs indépendants

Dans le cadre d'un rééquilibrage de ses relations avec les producteurs indépendants, l'entreprise va

- intensifier la politique d'audit, pour maîtriser les marges des producteurs dans le cadre d'une négociation optimisée, systématisée pour les programmes de flux, à développer pour la fiction et la distribution.
- poursuivre le travail engagé auprès des pouvoirs publics pour faire évoluer la réglementation et confirmer les avancées obtenues ou envisagées : prise en compte des investissements numériques, amélioration du droit à recettes, intervention en part de coproducteur, augmentation de la part dépendante.

En toute hypothèse, FTV / MFP s'efforceront de mieux valoriser la part dépendante actuellement fixée à 5 % de l'obligation patrimoniale.